

## Stage d'externat en médecine générale

### L'ORGANISATION DU STAGE

---

#### . Modalités pratiques :

Le stage est obligatoire pour tous les DFASM 3 (ancien D4, soit la 6<sup>e</sup> année).

L'externe doit être présent **trois jours par semaine** (excepté le jeudi) de **09h à 18h**.

Il sera en stage chez 3 Maîtres de Stage Universitaires (MSU), donc 1 journée par semaine chez chacun des MSU, pendant 4 semaines.

Les externes sont en stage de septembre à fin avril, et chaque groupe de MSU aura au moins une pause d'1 mois sans étudiant.

L'un des MSU est le référent du trinôme. Il est chargé d'organiser la coordination des MSU et la liaison avec le DMG (Département de Médecine Générale).

Si l'un des MSU est absent (vacances, formation), les jours de stage doivent être rattrapés au sein du trinôme.

Les absences des étudiants (examens, iECN « blanc » ...) doivent être justifiées et rattrapées dans la mesure du possible.

**L'externe doit contacter les MSU 15 jours avant le début du stage** pour convenir des modalités pratiques détaillées (emploi du temps, organisation du repas de midi...).

Pour effectuer le stage en ambulatoire, l'externe doit fournir au DMG la convention de stage signée et une attestation de leur assurance responsabilité civile professionnelle.

#### . Carnet de stage :

L'externe dispose d'un carnet de stage qui contient **les objectifs du stage, le guide d'auto-évaluation (à remplir avec lui/elle dès le début du stage), ainsi que les fiches de validation de stage, qui sont à compléter en fin de stage.**

L'externe remplira également une fiche d'évaluation de chaque MSU à la fin de son stage.

#### . Enseignement dirigé :

En fin de stage, généralement le jeudi matin, un ED pour les étudiants est organisé au département de médecine générale de la faculté. C'est l'occasion de discuter des situations vues ou vécues lors du stage.

La participation des externes est obligatoire.



# Stage d'interne de niveau 1 en médecine générale



## L'ORGANISATION DU STAGE

---

### . Modalités pratiques :

L'interne de niveau 1 est en 1<sup>ère</sup> année d'internat (1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> semestre). Il effectue un **stage 3 jours** par semaine, chez un trinôme de MSU (3 MSU) ou un binôme (2 MSU). Il a une journée de formation par semaine (groupe d'échanges de pratiques à la faculté).

Le stage de niveau 1 se découpe en 3 phases :

- . L'**observation active**, pendant laquelle l'interne observe le MSU, éventuellement à l'aide d'outils d'observation des consultations
- . La **supervision directe**, pendant laquelle l'interne effectue la consultation en présence de son MSU, avec un temps de rétroaction pédagogique après la consultation.
- . La **supervision indirecte**, pendant laquelle l'interne effectue seul la consultation, avec un temps de rétroaction pédagogique après la consultation. Le MSU n'est alors pas présent physiquement pendant la consultation mais doit rester joignable à tout moment par son interne.

Il y aura des allers retours entre ces 3 phases tout au long du stage.

En cas d'absence de l'un des MSU, il est possible de s'arranger avec les autres MSU du trinôme pour l'accueil de l'interne. L'interne ne peut consulter seul si son maître de stage n'est pas disponible (par exemple pendant les vacances de son MSU). En aucun cas, **l'interne ne peut effectuer de remplacement** de son praticien ou être seul au cabinet («pseudo autonomie » de plusieurs jours lors de congés du praticien).

Le trinôme de MSU **se réunit au moins 3 fois par semestre** pour faire le point sur l'évaluation de l'interne, ses compétences et les objectifs à atteindre pour la suite du stage. Ces réunions sont des moments importants pour l'interne et les MSU.

### . La validation :

Il y a 2 types de validation

Validation pédagogique : Les maîtres de stage proposent la validation ou la non validation au DMG qui la transmet au Doyen, seul responsable de la décision finale. Cette validation (ou non) doit être remise au DMG **avant** la fin du stage.

Validation administrative : L'interne doit impérativement avoir effectué plus de 4 mois de stage, sans arrêt de travail cumulé pour maladie ou accident de plus de 2 mois (jours ouvrables et fériés compris).

Le MSU est également évalué par l'interne après la fin de son stage.